

Cachet de la collectivité



DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

n° 1/2
Séance du 23 mars 2017

Nombre de membres en exercice 94
Nombre de membres présents 68+13 pouvoirs
(dont Président qui ne prend pas part au vote)
VOTES 80 voix pour tous les comptes
Date de convocation : 13 mars 2017

CO 044 DE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Alain CHOULOT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du PETR du Revermont dressé par Monsieur le Président, Michel FRANCONY, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL n° 71600

Résultats reportés.....2015	89.690,98	26.210,85	115.901,83
Opérations de l'exercice.....	213.798,49	13.388,14	227.186,63
TOTAUX	242.013,36	46.598,01	288.611,37
Résultats de clôture.....2016	28.214,87	33.209,87	61.424,74
Restes à réaliser	28.214,87	33.209,87	61.424,74
TOTAUX CUMULES	28.214,87	33.209,87	61.424,74
RESULTATS DEFINITIFS	28.214,87	33.209,87	61.424,74

(1) Conseil municipal, conseil d'administration, comité

(2) Maire ou Président.

(3) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".

Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

SOUS-PRÉFECTURE DE DOLE
REÇU LE

- 3 AVR. 2017

Loi du 2 Mars 1982

n° 2/2 Séance du 23 mars 2017

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- **Budget Principal :**

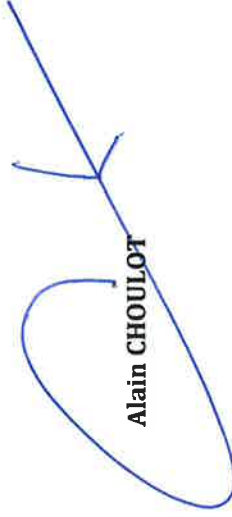
Affectation en section de fonctionnement au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté" la somme de 28.214,87 €

Affectation en section d'investissement au compte 001 « excédent d'investissement reporté" la somme de 33.209,87 €

Ont signé au registre des délibérations :

CF état de présence joint

Pour expédition conforme,
Le Président de la séance,


Alain CHOULOY

